

Prévoyance	A partir du 1er janvier 2016
Décès	
Capital décès toutes causes	200% traitement de base (TB égal au montant des piges brutes au cours des douze mois précédant la dernière pige reçue)
Capital décès par accident (doublement accident) ou IAD	
Double effet / orphelin de père et de mère	Doublement du capital (400% TB ou 200% + 14% par an et par enfant)
Option rente d'éducation annuelle pour chaque enfant à charge	Réduction capital à 100% TB + 7% par an et par enfant
Incapacité temporaire du travail	
Franchise	45 jours réduite à 8 jours si hospitalisation de + de 8 jours
MPB < 100 PJSS (17200 €)	30% TB
100 PJSS ≤ MPB < PASS (37548 €)	
PASS ≤ MPB < 2 PASS (75096 €)	
≥ 2 PASS	
Invalidité permanente	
Invalidité de 2e et 3e catégorie	30% TB
Invalidité de 1ère catégorie	15% TB
Incapacité permanente	
N (taux invalidité Sécu) ≥ 66%	30% TB
66 > N ≥ 33%	3N/2 de la rente prévue pour un taux N ≥ 66%
Maternité	
Franchise	30 jours continus
MPB < 100 PJSS (17200 €)	30% TB
100 PJSS ≤ MPB < PASS (37548 €)	
PASS ≤ MPB < 2 PASS (75096 €)	
≥ 2 PASS	
Autres	
Mi-temps thérapeutique après reprise	Maintien des indemnités journalières